

## Délibération n°2024-04-021

Date de convocation : 3 avril 2024

|                              |               |              |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 45 | Présents : 34 | Votants : 43 |
|------------------------------|---------------|--------------|

### Adoption des comptes de gestion 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 du mois d'avril à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Derrien, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

#### Présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme KERVELLA Julie, conseillers communautaires  
M. BERTHEVAS Eric, suppléant de M. GILET Yves-Marie

#### Ont donné procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme LE ROUX Catherine  
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis  
Mme PICHON Marie-Christine à M. MIOSSEC Gilbert  
M. ABALAIN Jean-Luc à Mme POULIQUEN Marie-France  
Mme QUERE Patricia à M. GUEGUEN Philippe  
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia  
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

#### Absent(s) excusé(s)

M. RIOU André

#### Absent(s)

M. ABGRALL Dominique

Participent aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, Mme THOMAS ELIES Valérie, Conseillère aux Décideurs Locaux

Secrétaire de séance : M. LOAËC Eric

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31 et L. 5211-1 concernant l'examen et le vote du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'instruction ministérielle n°13-0001 du 13 septembre 2012 relative aux comptes de gestion et financiers des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements de santé ;

Vu les comptes 2023 de gestion établis par le Comptable public de Morlaix ;

Considérant que les comptes de gestion reprennent dans leurs écritures, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés par la Communauté de communes en 2023 ;

Considérant que ces comptes dématérialisés ont été déposés sur le portail de la gestion publique à l'issue de l'exercice comptable de 2023. Les opérations de dépenses et de recettes étant régulières et justifiées, les résultats sont, en tout point, conformes à ceux des comptes administratifs ;

Considérant que les comptes de gestion constituant la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, ils doivent être présentés au vote du Conseil communautaire préalablement aux comptes administratifs ;

Considérant que les comptes de gestion établis pour l'année 2023 n'appellent aucune observation ni réserve de la part du conseil communautaire ;

Vu la conférence des maires en date du 2 avril 2024 ;  
Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve les comptes de gestion 2023 tels qu'établis par le comptable public qui comportent 5 documents relatifs aux 5 budgets de la Communauté de communes :**
  - **Budget principal,**
  - **Budget annexe Ordures ménagères,**
  - **Budget annexe Equipôle,**
  - **Budget annexe Immobilier d'entreprises,**
  - **Budget annexe Zones d'activités.**
- **Autorise le Président à signer tout document y afférent.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 15 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Eric LOAËC.

Le Président,  
Henri BILLON.

